COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22.9.2021
COM(2021) 581 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition du Parlement européen et du Conseil

modifiant la directive 2009/138/CE en ce qui concerne la proportionnalité, la qualité du contrôle, la communication d'informations, les mesures relatives aux garanties à longue échéance, les outils macroprudentiels, les risques en matière de durabilité, le contrôle de groupe et le contrôle transfrontière

{SEC(2021) 620 final} - {SWD(2021) 260 final} - {SWD(2021) 261 final}

ANNEXE

L’annexe III est modifiée comme suit:

(1) à la section A «Formes des entreprises d’assurance non-vie», le point 27) est supprimé;

(2) à la section B «Formes des entreprises d’assurance vie», le point 27) est supprimé;

(3) à la section C «Formes des entreprises de réassurance», le point 27) est supprimé.